



bulletin d'infos novembre 2016

Édito

C'est désormais un schéma connu. Un vote aux enjeux cruciaux, un ressentiment populaire dont l'ampleur est dramatiquement sous-estimée, une classe politique convaincue qu'elle est dans son droit et que « le bon sens » finira par l'emporter... et la stupeur généralisée à l'annonce des résultats. À des degrés divers, le scénario s'est répété le 9 février 2014 en Suisse, pour le Brexit, mais aussi lors des multiples poussées de partis populistes et nationalistes en Europe, et bien sûr lors de l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis.

Ces résultats sont la conséquence de phénomènes qui eux aussi se répètent de cas en cas. Car quand on s'accommode de voir se creuser les inégalités économiques et sociales, et qu'on laisse s'exprimer les discours mensongers appelant au repli identitaire et à la haine de l'autre sans y opposer de résistance active, on ne peut ensuite s'étonner que ces deux éléments se nourrissent l'un l'autre et finissent par légitimer des postures qui nous semblent *a priori* incompréhensibles. En se contentant d'assister incrédules à ces évolutions, on permet au curseur de la normalité de glisser progressivement vers l'inacceptable. Et les personnes migrantes sont souvent les premières à en faire les frais.

Mais il y a d'autres facteurs qui contribuent à cette situation. Celles et ceux qui, désillusionnés par le politique ou foncièrement indifférents, prétendaient que cela reviendrait au même portent également une lourde responsabilité dans l'issue de ces différents scrutins. Tout comme celles et ceux (parfois issus-e-s des rangs de la gauche dite « radicale », eurosceptiques, partisans de Bernie Sanders, ou autres) qui refusaient de choisir entre

« la peste et le choléra ». À trop vouloir se démarquer de leurs concurrents, ils ont fini par oublier qui était leurs véritables adversaires... et par renforcer ces derniers. Les dissensions entre les différents courants défendant une société progressiste et ouverte doivent pouvoir s'exprimer librement. Mais elles peuvent aussi avoir des conséquences désastreuses lorsqu'elles rendent impossible le rassemblement de toutes ces forces contre un ennemi pourtant commun. Quand certaines lignes rouges qui devraient rester infranchissables sont allègrement piétinées, il importe de rappeler ce qui nous unit plutôt que ce qui nous divise.

La tentation de baisser les bras face à ces réalités est grande. Bien sûr qu'il est pénible de voir triompher la peur et l'ignorance. Mais chacune et chacun d'entre nous porte aussi une partie de la solution. À nous désormais de sortir de l'indifférence et de l'inaction. À nous d'avoir le courage de dire notre désaccord avec ces politiques qui divisent et qui discriminent. À nous de ne plus laisser passer les mensonges et les amalgames qui forment le substrat idéologique de ces mouvements populistes. À nous de dénoncer avec force les discours haineux et dégradants, en public comme en privé. À nous de manifester publiquement notre attachement aux droits fondamentaux, et notre solidarité avec celles et ceux qu'on cherche à exclure. À nous de nous engager, au sein d'une association comme le CCSI ou ailleurs, pour promouvoir une société plus juste. Le temps du laisser-faire et du laisser-dire est révolu, il est temps que la résistance s'organise !

Marianne Halle

Initiative contre les droits humains :

le Conseil fédéral dit non

Le Conseil fédéral a décidé de recommander au Parlement le rejet de l'initiative contre les droits humains. Déposée en août 2016 par l'UDC, l'initiative « Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination) » conduirait à long terme la Suisse à devoir dénoncer, entre autres, la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH).

La décision du Conseil fédéral est un soulagement pour toutes les personnes et organisations qui défendent les droits humains. La CEDH constitue un instrument essentiel dans la défense des droits des personnes suivies par le CCSI, notamment dans le domaine du respect de la vie familiale (voir le CCSI-info de mars 2015). Notre satisfaction est d'autant plus grande que le Conseil fédéral suggère au Parlement de rejeter l'initiative sans y opposer de contre-projet, soulignant dans son communiqué qu'il est « opposé aux principes mêmes énoncés » par les initiants. Il s'agit là d'un signal fort, au timing opportun.

Dans la dernière décennie, les attaques contre l'État de droit ou contre les droits humains et fondamentaux se sont multipliées. Et l'initiative contre les droits humains est en fait l'aboutissement d'un long processus, entre travail de sape au quotidien (notamment en montant en épingle les très rares décisions de la Cour de Strasbourg qui condamnent la Suisse) et violents coups de boutoir (par exemple l'initiative sur le renvoi des « étrangers criminels »).

Le succès qu'a connu cette initiative dans la phase de récolte des signatures constitue une profonde remise en cause du fonctionnement de nos institutions. Elle découle en partie des conflits entre la volonté exprimée dans les urnes et les impératifs

juridiques garants d'un État de droit. Mais ces conflits sont sans cesse alimentés par la droite populiste, quand ils ne sont pas créés *ex nihilo* dans le but de fomenter la méfiance et la colère à l'encontre des droits humains. L'initiative dite « de mise en œuvre » (du renvoi des « étrangers criminels ») – qui aurait entraîné un conflit sciemment programmé entre un résultat de vote populaire et le droit international – en est un bon exemple.

Dans ce climat hostile, la campagne Facteur de protection D, à laquelle le CCSI participe, a pour but de promouvoir les droits humains et d'expliquer au public en quoi ils nous protègent toutes et tous.

Diverses actions ont d'ores et déjà eu lieu, avec ou sans lien direct avec l'initiative de l'UDC. Parmi celles-ci, citons notamment l'Appel « Assumons nos responsabilités pour les droits humains ». Signé par plus de 80 organisations et près de 10'000 individus, le texte en appelle à toutes et tous – du simple citoyen au Conseil fédéral, en

passant par les parlementaires et les tribunaux – à assumer leur responsabilité dans la défense des droits humains en général, et de la CEDH en particulier. En Suisse, cette responsabilité est d'autant plus grande que nous n'avons pas de tribunal qui pourrait protéger les droits fondamentaux inscrits dans la Constitution.

En attendant la campagne de votation, qui ne devrait pas avoir lieu avant 2018, nous invitons toutes celles et tous ceux qui ne l'ont pas encore fait à signer cet appel¹ et à parler de cette problématique autour d'eux. La bataille promet d'être longue.



¹ <http://www.facteurdeprotection-d.ch/signer-lappel>

Migrations : trouver les mots justes

Le CCSI a eu le privilège de participer, le 13 octobre dernier, à une après-midi de réflexion organisée par l'association Vivre ensemble autour de la délicate question de la terminologie à adopter pour parler de migration. Après une table ronde où les intervenant-e-s ont apporté des éclairages diversifiés et enrichissants, des ateliers réunissant associations travaillant avec des personnes migrantes et représentant-e-s des médias ont eu l'occasion d'approfondir certaines thématiques.

Les échanges ont notamment porté sur un document de référence élaboré par Vivre ensemble à l'intention des journalistes. Ce « Mémos » explicite les différences entre les statuts juridiques (réfugié, débouté, admission temporaire ou encore sans-papiers) mais les rend également attentifs aux raccourcis trop faciles et déshumanisants, aux risques inhérents à la médiatisation de leur situation pour les migrant-e-s, et aux biais qui colorent les discours et les statistiques officielles (et toujours prétendument neutres!) des autorités.

Pour une association comme la nôtre, il est particulièrement précieux d'avoir des moments de discussion avec des journalistes en-dehors du timing toujours trop serré de l'actualité. Et les échanges francs et ouverts qui ont eu lieu ont également permis de rappeler les réalités et contraintes

(techniques, commerciales, etc.) auxquelles les médias sont confrontés, et l'influence qu'elles ont parfois sur le traitement des sujets.

Mais sur la terminologie, il n'existe pas de solutions définitives. Car même pour les associations actives dans ce domaine, il n'est pas toujours aisé de trouver les mots justes pour décrire ces réalités complexes. Comment qualifier les personnes qui traversent la Méditerranée : sont-elles toutes des migrant-e-s ou des réfugié-e-s ? Le terme « réfugié » doit-il (pour ne pas le galvauder) être réservé aux personnes dont le besoin de protection a été dûment établi ou faut-il considérer plutôt que tous les migrants sont des réfugiés, du moins jusqu'à preuve du contraire ? Que dire du terme « sans-papiers », qui recouvre des réalités très diverses, quand il n'est pas carrément inexact (les travailleurs sans statut légal ont par exemple souvent des documents d'identité valables, même s'ils n'ont pas de permis de séjour), mais qui a l'avantage d'être connu du grand public ? Et surtout, comment désigner chaque groupe ou personne avec les termes adéquats sans tomber dans le piège de la hiérarchisation entre les bons et les mauvais migrants ?

Si ces questions restent ouvertes, la rencontre a permis de sensibiliser l'ensemble des participant-e-s à ces subtiles nuances.

L'équipe du CCSI s'agrandit !

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'arrivée de **Sandra Garlejo** dans l'équipe des permanentes du CCSI. Après des études en travail social à l'université de Barcelone, puis à Rome, Sandra a posé ses valises (et replanté ses racines colombiennes et philippines) à Genève il y a maintenant deux ans. Elle est arrivée au CCSI dans le cadre d'un stage de reconnaissance de diplôme en octobre 2015, pour une durée de neuf mois. Ses compétences professionnelles et linguistiques, son dynamisme et son sens de l'humain nous ont impressionnés.

Ainsi, lorsque l'opportunité s'est présentée de développer un projet visant à renforcer l'action du CCSI dans le domaine de l'accueil et de la primo-information (dont nous vous parlerons plus en détail dans un prochain numéro), nous avons pensé à elle. Son entrée dans l'équipe représente un véritable atout pour le CCSI, et nous sommes ravis qu'elle ait accepté de se joindre à nous. Que vous la croisie dans les couloirs ou dans une réunion du réseau, nous vous remercions de lui faire bon accueil. Bienvenue à elle!

L'ODAE publie son Rapport d'observation

Dans son 8^e Rapport d'observation¹, l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE romand) a choisi cette année de mettre en exergue la thématique des droits de l'enfant. Et pour cause. Grâce aux contributions de ses correspondant-e-s dans les associations de terrain (dont le CCSI, qui siège par ailleurs au comité), l'ODAE a pu constater que malgré la ratification par la Suisse de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CDE), le respect de ces droits n'allait (de loin) pas de soi.

Les exemples ne manquent pas : des enfants nés en Suisse qu'on renvoie vers un pays qu'ils ne connaissent pas ; des enfants malades menacés de ne plus avoir accès aux soins dont ils ont besoin parce que leur demande d'asile est rejetée ; des autorités qui minimisent l'importance des relations qu'entretiennent les enfants avec leurs parents pour justifier un refus d'autorisation de séjour ; des conditions d'hébergement très difficiles imposées aux familles qui demandent l'asile et qui ont de graves conséquences, notamment sur l'état de santé des enfants.

Rappelons que selon l'article 3 de la CDE, l'intérêt supérieur de l'enfant devrait être une considération primordiale dans toutes les décisions qui le concernent. Comment la Suisse peut-elle, au nom d'une politique migratoire restrictive, justifier d'être aussi mauvaise élève dans le domaine du respect des droits de l'enfant ?

¹ Une version électronique du rapport (qui contient de nombreux liens vers des fiches de cas) peut être téléchargée sur le site de l'ODAE : www.oda-romand.ch

Les saisonnier-ère-s en luttes

Les Archives contestataires organisent une soirée sur le thème des luttes menées par les travailleuses et travailleurs saisonniers le **29 novembre** prochain.

Le sujet touche le CCSI de près, puisque ces luttes ont été au cœur de la création du Centre il y a plus de quarante ans, et que l'abolition de ce statut inique a été l'une de nos toutes premières revendications ! Nul doute que la soirée ravivera les souvenirs de certain-e-s, tout en offrant aux autres la possibilité d'en apprendre un peu plus sur cette partie méconnue de notre histoire.

Programme de la soirée

- | | |
|--------------|--|
| 19h | Accueil |
| 19h15 | Projection du film
<i>Statut: saisonnier</i> ,
d'Alex Mayenfisch, 2003 |
| 20h15 | Buffet |
| 21h | <i>Les saisonniers-ères aux archives contestataires</i> , par
Pablo Guscetti, membre des
Archives contestataires |
| 21h20 | Discussion avec le public |

11^e rencontre-débat des Archives contestataires
Mardi 29 novembre 2016
Théâtre du Galpon,
2, route des Péniches